

Qu'est-ce qu'une salle de réveil ?

Le site du Docteur Christian Rousseau

Adresse du site : www.docvadis.fr/christian-rousseau



Validé par
le Comité Scientifique Anesthésie - Réanimation

La salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI), communément appelée salle de réveil, est un espace spécifique à proximité des salles d'opération. La SSPI est dédiée à la surveillance des patients après une intervention sous anesthésie, quelles que soient les modalités de l'anesthésie, en hospitalisation classique ou ambulatoire. Vous y serez conduit dans la plupart des cas dès votre sortie de la salle d'intervention.

A quoi sert une SSPI ?

La SSPI permet une surveillance continue jusqu'à ce que vous ayez suffisamment récupéré pour retourner dans votre chambre en toute sécurité. C'est une étape obligatoire dans la très grande majorité des situations.

Une attention particulière sera accordée à la douleur, aux nausées et vomissements, ainsi qu'à la surveillance post-chirurgicale (pansement, drain, absence de saignement, etc.). D'autres éléments de surveillance sont également pris en compte : fréquence cardiaque, tension artérielle, respiration, oxygénation, etc.

En cas d'anomalie, votre médecin anesthésiste réagira ainsi rapidement pour corriger au plus vite le problème. L'ensemble de l'équipe répondra, bien sûr, à toutes vos questions et inquiétudes.

Cela concerne-t-il toutes les anesthésies ?

Le passage en salle de surveillance interventionnelle est obligatoire pour toutes

les anesthésies impliquant une équipe anesthésique, y compris pour les opérations menées en ambulatoire. Sauf en cas d'intervention réalisée sous anesthésie locale par un chirurgien, vous passerez donc obligatoirement en SSPI. La durée du séjour en SSPI sera très courte si votre état le permet.

Combien de temps vais-je y rester ?

Il n'existe pas de durée standard de séjour en SSPI, la sortie étant décidée en fonction de votre état clinique. Vous pouvez donc y passer seulement quelques minutes ou plusieurs heures. C'est le médecin anesthésiste qui, en fonction de votre récupération, autorisera votre sortie de SSPI.

Qui veillera sur moi ?

En SSPI, vous serez pris en charge par des infirmiers de SSPI et des aides-soignants formés à cet environnement spécifique. Votre médecin anesthésiste ou son collègue dédié à la SSPI coordonnera vos soins et vous examinera. C'est lui qui décidera de votre sortie de SSPI en fonction de critères établis pour garantir votre sécurité en hospitalisation, où vous ne bénéficierez alors plus d'une surveillance continue.

Serai-je le seul patient en SSPI ?

La SSPI regroupe plusieurs patients dans une même salle, chacun bénéficiant d'une surveillance continue. L'équipe soignante fera néanmoins le maximum pour le respect de votre intimité (paravent, couverture) tout en garantissant votre sécurité.

Mes proches pourront-ils me rendre visite en SSPI ?

Les visites comme les appels téléphoniques ne sont pas autorisés en SSPI afin de respecter le calme et la sérénité des autres patients. Vous pouvez éventuellement demander à votre infirmier de prévenir vos proches de votre réveil afin de les rassurer.

En chirurgie pédiatrique, un des parents peut être autorisé à venir auprès de son enfant pour le rassurer et veiller sur lui.

Et en ambulatoire ?

Dans le cadre d'une chirurgie ambulatoire, avec une sortie de l'hôpital dans la journée, les critères de sortie de SSPI sont plus stricts, le médecin anesthésiste adaptera donc votre prise en charge. Une fois son accord donné, vous retournerez en service de chirurgie ambulatoire en vue de votre retour à domicile, qui devra nécessairement être accompagné.

Lorsque les médicaments anesthésiques ne feront plus effet, vous vous réveillerez soit en salle d'opération, soit en salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI). Dans tous les cas, vous serez sous surveillance continue jusqu'au retour à la normale des grandes fonctions vitales (niveau de conscience satisfaisant, pouls et tension corrects, respiration stable, absence de complication chirurgicale visible...).